

De : Patricia Lamoureux
Envoyé : 9 avril 2020 15:48
À : Dubois, Véronique
Objet : Suspension des frais administratifs d'Hydro-Magog

Me Dubois,

Veillez trouver en pièce jointe, la résolution 143-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Magog de lundi 6 avril 2020, concernant la suspension des frais administratifs d'Hydro-Magog.

De plus, nous tenons à vous informer que tout comme Hydro-Québec, Hydro-Magog ne fera pas d'interruption de courant et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Me Dubois, nos salutations distinguées.



Patricia Lamoureux
Adjointe administrative, Trésorerie et Finances

Tél. : 819 843-3333, poste 334

www.ville.magog.qc.ca

Hôtel de Ville
7, rue Principale Est
Magog (Québec) J1X 1Y4



 **Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons environnement!**

L'information apparaissant dans ce message électronique et dans les documents qui y sont joints est de nature confidentielle ou privilégiée. Si ce message vous est parvenu par erreur et que vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes avisé que toute utilisation, copie ou distribution de ce message est strictement interdite. Vous êtes donc prié d'en informer immédiatement l'expéditeur et de détruire ce message, ainsi que les documents qui y sont joints, le cas échéant.